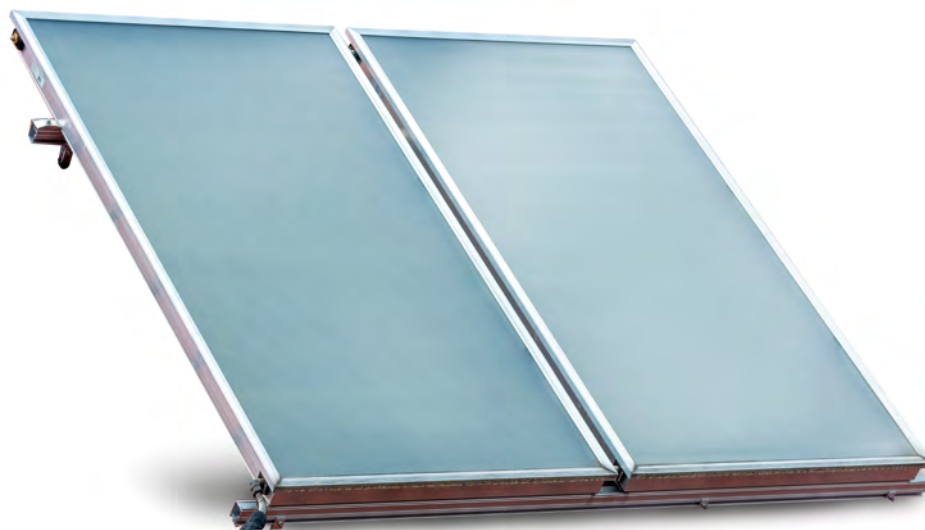


INDUSTRIELS, ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS

NE RESTEZ PAS EN FROID

**AVEC LA CHALEUR
RENOUVELABLE**



Des solutions adaptées à chaque besoin :
chaufferies biomasse, solaire thermique, réseaux de chaleur et de froid,
méthanisation, géothermie, récupération de chaleur fatale...

**FONDS
CHALEUR**
EXPERTISE ET FINANCEMENT

**LA CHALEUR RENOUVELABLE
C'EST PROFITABLE**

ENSEMBLE, RELEVONS LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV), la France s'est engagée à réduire de 40% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 (par rapport à 1990).

La France s'est également engagée à ce que la part de chaleur renouvelable atteigne **38% de la consommation finale de chaleur en 2030**, s'inscrivant ainsi dans les objectifs du paquet européen énergie-climat.

LA CHALEUR RENOUVELABLE C'EST PROFITABLE !

- **Profitable**, car c'est une opportunité pour produire une énergie décentralisée et pour s'affranchir de la fluctuation du coût des énergies fossiles.
- **Profitable**, car c'est un gage d'indépendance par la maîtrise de l'approvisionnement et de la production.
- **Profitable**, pour les industriels, les entreprises et les collectivités, grâce aux aides à l'investissement, aux études et au conseil. Le Fonds Chaleur peut financer jusqu'à 45% du coût d'une installation chaleur ou froid renouvelable et jusqu'à 60% pour la mise en œuvre d'un réseau de chaleur ou de froid.
- **Profitable**, pour la transition énergétique : le recours aux énergies renouvelables permet la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- **Profitable**, pour lutter contre la précarité énergétique grâce à une chaleur compétitive.
- **Profitable**, en valorisant des ressources énergétiques locales favorisant ainsi des retombées économiques directes et induites pour le territoire.

40%

DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN 2030

38%

DE LA CONSOMMATION DE CHALEUR D'ORIGINE RENOUVELABLE EN 2030

VOUS AUSSI, DEVENEZ ACTEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

• CONNAISSEZ-VOUS LE FONDS CHALEUR ?

Pour répondre à vos besoins en matière de **production de chaleur ou de froid** (chauffage, eau chaude sanitaire, process, ...), tout en favorisant le **développement des énergies renouvelables**, les pouvoirs publics ont créé dès 2009 le **Fonds Chaleur**. Géré par l'ADEME, c'est un **outil de financement** mis à votre disposition, que vous soyez un industriel, une entreprise ou une collectivité.

Sa vocation est d'encourager le remplacement d'installations utilisant des énergies fossiles par la mise en place d'équipements de **production de chaleur et de froid renouvelable** utilisant la biomasse, la géothermie, le solaire, le biogaz et les énergies de récupération, couplés ou pas à des réseaux de chaleur et de froid.

• QUE VOUS APPORTE LE FONDS CHALEUR ?

Les maîtres d'ouvrage qui recourent aux **énergies renouvelables** pour leurs projets peuvent bénéficier des aides financières de l'ADEME en ce qui concerne les études de faisabilité, le conseil et l'investissement. Forte de ses connaissances techniques, d'un réseau d'acteurs professionnels, d'outils techniques et administratifs et d'un retour d'expérience conséquent, l'ADEME apporte un conseil de qualité aux porteurs de projet et les oriente vers les choix les plus performants.

Elle soutient les projets dans leurs différentes phases, **de la conception à la réalisation**, aussi bien d'un point de vue technique que financier.

LES APPELS À PROJETS

Le Fonds Chaleur fonctionne principalement par appels à projets :

- Appel à projets national **Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire**
- Appel à projets national **Grandes installations Solaires Thermiques**
- Appels à projets régionaux directement gérés par les directions régionales de l'ADEME sur les territoires concernés

Hors des appels à projets, les soutiens se concluent de gré à gré.

Pour retrouver les appels à projets: fondschaleur.ademe.fr

CHALEUR ET FROID RENOUVELABLES, DES FILIÈRES FIABLES



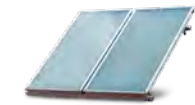
LA BIOMASSE

est la première source d'énergie renouvelable en France. Elle est principalement issue de la sylviculture, des industries connexes, du bois déchet, ainsi que de l'exploitation agricole.



LES RÉSEAUX DE CHALEUR ET FROID

permettent à partir d'une unité de production centrale la distribution de chaleur ou de froid pour les besoins des bâtiments ou d'un process. Ils desservent plusieurs abonnés et contribuent à mutualiser les investissements. Ils sont indispensables à la valorisation des énergies locales (biomasse, géothermie, solaire, biogaz, chaleur de récupération) tout en garantissant une stabilité dans le temps du coût de la chaleur pour les usagers.



L'ÉNERGIE SOLAIRE THERMIQUE

permet de produire de l'eau chaude qui sera ensuite consommée dans les bâtiments résidentiels ou accueillant du public, dans l'industrie et via les réseaux de chaleur.



LA GÉOTHERMIE

est la valorisation de la chaleur du sous-sol à diverses profondeurs. Selon les techniques, elle permet la production de chaud et de froid.



LA MÉTHANISATION

est issue de différentes sources de production : les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) / les unités de traitement par méthanisation des déchets ménagers, des boues d'épuration, des effluents agricoles ou industriels. Le biogaz est généralement valorisé soit par combustion directe avec production de chaleur, soit par cogénération avec production conjointe de chaleur et d'électricité, soit après épuration, par injection dans le réseau de gaz (on parle alors de biométhane).



LA RÉCUPÉRATION DE CHALEUR FATALE

Lors du fonctionnement de certains procédés de production ou de transformation, l'énergie thermique produite n'est pas utilisée en totalité. On parle alors de «chaleur fatale». La chaleur fatale peut être récupérée et valorisée.

LES AIDES À L'INVESTISSEMENT POUR LES INDUSTRIELS, LES ENTREPRISES ET LES COLLECTIVITÉS

INVESTISSEMENT RÉCUPÉRATION DE LA CHALEUR

Jusqu'à
30%

des investissements
+ BONUS

de 10 à 20% pour les PME

INVESTISSEMENT RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE CHALEUR

Jusqu'à
60%

des investissements
+ BONUS

de 10 à 20% pour les PME

INVESTISSEMENT ÉNERGIES RENOUVELABLES

Jusqu'à
45%

des investissements
+ BONUS

de 10 à 20% pour les PME

L'AIDE AUX ÉTUDES ET AU CONSEIL : L'ADEME accompagne les porteurs de projets dans leur réflexion et leur prise de décisions par des conseils et études concernant la planification énergétique d'un territoire ou la construction du management de l'énergie d'une entreprise, le schéma directeur de développement d'un réseau de chaleur, des études de faisabilité technico économique ou encore des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'ADEME soutient financièrement ces différents accompagnements, rapprochez-vous de votre Direction Régionale.

NOUVEAU

Dans le cadre du plan de décarbonation de l'industrie, des aides financières supplémentaires sont allouées pour compenser tout ou partie de l'écart de coût entre la chaleur produite à partir de biomasse et leur solution fossile alternative. Cette aide au fonctionnement est réservée aux projets biomasse de plus de 12 000 MWh/an visant à alimenter en chaleur des industries manufacturières.

TÉMOIGNAGES : LA CHALEUR RENOUVELABLE C'EST PROFITABLE



GÉOTHERMIE

**Cédric Bidoux, Responsable maintenance
chez Caudalie à Gidy (45)**

Caudalie est une entreprise spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation de produits cosmétiques utilisant des principes actifs principalement issus de la vigne et de la vinothérapie. En 2017, l'entreprise a construit une nouvelle plateforme logistique de 13500 m² ainsi qu'un bâtiment administratif et laboratoire de 2000 m² sur un terrain de 17 hectares près d'Orléans. Pour chauffer et rafraîchir les locaux, les dirigeants ont fait appel à la géothermie sur nappe ; une énergie renouvelable compatible avec les besoins opérationnels, les caractéristiques du site et les valeurs de l'entreprise.

Pour Cédric Bidoux, la chaleur renouvelable c'est profitable à l'environnement avant tout.

VIDÉO TÉMOIGNAGE



RÉSEAU DE CHALEUR

**Vivien Aromatario, Ingénieur à la Compagnie
de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération
Grenobloise (38)**

La Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG) et Solvay, exploitant de la centrale thermique de la plateforme chimique de Pont de Claix, se sont associés pour mutualiser et valoriser une partie de leur production d'énergie. La collaboration exemplaire entre les deux entités repose sur le raccordement du réseau de chaleur grenoblois à la centrale thermique de la plateforme chimique. De cette façon, les deux entités se fournissent mutuellement en énergie en utilisant la chaleur fatale disponible et jusqu'ici inexploitée et évitant ainsi le recours aux énergies fossiles.

Pour Vivien Aromatario, la chaleur renouvelable c'est profitable au climat, en limitant les émissions de gaz à effet de serre, et aux usagers, en limitant les coûts.

VIDÉO TÉMOIGNAGE



RÉCUPÉRATION DE CHALEUR FATALE

**Philippe Chapus, Responsable développement
des aciers électriques ArcelorMittal (48)**

Le site d'ArcelorMittal de Saint-Chély-d'Apcher a été créé en 1917 et constitue la seule unité de production française d'acier électrique à grain non-orienté. L'acier produit par ArcelorMittal est chauffé à plus de 1000° pour lui conférer ses propriétés magnétiques. La chaleur produite, autrefois perdue lors du refroidissement de l'acier, est désormais récupérée et réutilisée au sein de l'usine, pour les besoins du process industriel et le chauffage d'une partie des locaux, les halles. Pourtant, les usages de la chaleur récupérée ne s'arrêtent pas là. Redistribuées dans un réseau de chaleur, les calories récupérées servent également à produire du chauffage urbain.

Pour Philippe Chapus, la chaleur renouvelable c'est profitable car elle permet la décarbonation des activités industrielles.

VIDÉO TÉMOIGNAGE

Retrouvez d'autres témoignages sur www.fondschaleur.ademe.fr

LE FONDS CHALEUR EN QUELQUES CHIFFRES

ENTRE 2009 ET 2019, PRÈS DE 5355 OPÉRATIONS
ONT ÉTÉ ACCOMPAGNÉES ET FINANCÉES

5355

OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT



1438

PROJETS DE
BOIS-BIOMASSE

1051

PROJETS DE
RÉSEAUX DE
CHALEUR/FROID

1836

PROJETS
SOLAIRES
THERMIQUES

655

PROJETS DE
GÉOTHERMIE
ET PAC

253

PROJETS DE
BIOGAZ

122

PROJETS DE
RÉCUPÉRATION
DE CHALEUR
FATALE

Ces installations ont été financées à hauteur de 2,27 milliards d'euros
sur 7,92 milliards d'euros d'investissement total.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME



AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

LE FONDS CHALEUR, OUTIL DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE !

En France, la production de chaleur représente la moitié des consommations d'énergie. Elle repose encore principalement sur les combustibles fossiles, alors que notre pays ne manque pas d'alternatives.

Le Fonds Chaleur contribue aux objectifs de la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte, qui consiste à porter la part des EnR à 32 % de la consommation énergétique nationale d'ici à 2030.

Ainsi, durant la période 2009-2019, le Fonds Chaleur a permis le financement de 5355 installations pour un montant d'aide de 2,27 milliards d'euros sur 7,92 milliards d'euros d'investissement total et une production prévisionnelle de 27 TWh/an.

POUR VOUS ACCOMPAGNER



09 85 60 20 35

Service & appel gratuits



fondschaleur.ademe.fr

**FONDS
CHALEUR**
EXPERTISE ET FINANCEMENT

011325



9 791029 716836